

Professionnels de santé : Mon Espace Santé remplacera le DMP en 2022



© 2021 Les Echos Publishing

Élaboré en concertation avec les usagers, les associations de patients, les professionnels de santé et les institutions, « Mon Espace Santé » sera accessible dès le 1^{er} janvier prochain. Les affiliés à l'Assurance maladie recevront un courrier ou un courriel, entre janvier et mars 2022, qui leur demandera d'activer cet Espace Santé. Ils auront alors un mois pour s'opposer à sa création. Sans réponse de leur part, l'Espace Santé sera créé automatiquement et reprendra les données de santé stockées dans le DMP de l'intéressé tout au moins si ce dernier en possédait un.

Faciliter les démarches et les échanges

Cet espace santé est destiné à faciliter les démarches des usagers et leurs échanges avec les professionnels de santé. Il contiendra toutes les données de santé renseignées par les professionnels de santé ou les usagers eux-mêmes (ordonnances, traitements, résultats d'examens, imageries médicales, antécédents médicaux et allergies, comptes rendus d'hospitalisation, vaccination...), mais aussi une messagerie sécurisée pour les échanges patients-professionnels de santé,

un agenda santé pour gérer les rendez-vous médicaux et recevoir des rappels des dates clés d'examens de contrôle (bilans, mammographie, vaccination...), ainsi qu'un catalogue de services numériques de santé référencés par l'État.

© 2021 Les Echos Publishing